

SEMINAIRE « MARCHES PUBLICS »

- JEUDI 30 NOVEMBRE 2006 -

**« NOUVEAU CODE DES MARCHES PUBLICS
&
DEMATERIALIZATION »**

Cercle National des Armées
8, place Saint-Augustin
75008 Paris

INTRODUCTION

**Xavier Autexier
Délégué Général Alliance TiCS**

Mesdames et Messieurs bonjour,

Permettez-moi de vous accueillir dans cette prestigieuse enceinte, et de vous remercier pour votre participation à ce séminaire, co-organisé par Syntec Informatique et Alliance TiCS qui regroupe les industriels de l'informatique et des télécommunications à travers ses syndicats professionnels SFIB et GITEP.

Bienvenue donc à cette matinée sur le nouveau « Code des Marchés publics » et sur la « dématérialisation » avec un programme qui, comme vous pouvez le voir à l'écran, sera très dense, ce qui va nous obliger à être à la fois très vigilants et très stricts sur le respect de l'agenda.

Avant de débiter cette session, je tiens à remercier tout particulièrement l'ensemble des intervenants qui vont se succéder au cours de cette matinée.

Je tiens également à saluer les dirigeants de nos organisations professionnelles ici présents, et à les remercier de leur participation.

« Un nouveau Code des Marchés ! » Le 4^e depuis 1999 sauf erreur de ma part ! (1999, 2001, 2004 et 2006) ! Cela valait bien l'organisation d'une session spécifique, permettant d'apporter, un éclairage particulier, à la fois sur les « nouveautés introduites » et sur « la place réservée aux PME/PMI » dans ce nouveau Code, tout comme sur « les questions relatives à la dématérialisation », et d'avoir ainsi, à travers des témoignages concrets, une vision générale sur l'amélioration de l'achat public.

Les marchés publics représentent pour nos professions une part significative du CA de nos entreprises et vous comprendrez donc l'importance que nous leur accordons,

- tant dans la mise en œuvre et la fourniture de produits et solutions à valeur ajoutée,
- que dans la compréhension même des mécanismes et des rouages qui permettent le développement harmonieux d'offres contractuelles adaptées et compétitives, entre la Commande Publique au sens large, et la « communauté » des offreurs que nous représentons.

Quand on y ajoute, et ce n'est pas anodin si j'y fais référence, l'intérêt porté également par les PME innovantes de nos secteurs qui ne demandent qu'à pouvoir concourir avec efficacité aux appels

d'offres, c'est dire que les marchés publics sont au cœur même de nos préoccupations, car générateurs de nouvelles perspectives de marchés et donc, de développement.

La participation ce matin de nombreux représentants de nos entreprises membres, témoigne de leur intérêt indéniable pour le sujet. Ce sont des représentants d'entreprises de toutes tailles, dirigeants, juristes, commerciaux et spécialistes en Marchés Publics.

Avant d'aborder le programme de cette matinée, je voudrais souligner la coopération et les échanges fructueux entretenus entre les services de M. Jérôme Grand d'Esnon au sein de la Direction des Affaires Juridiques de Bercy et nos organisations professionnelles, et ce, en lien étroit avec le MEDEF.

Ce partenariat est plus que jamais nécessaire et nous nous félicitons de cette volonté commune de mieux appréhender les contraintes respectives, dans une démarche d'écoute, de respect mutuel et de volonté d'aboutir.

Notre engagement au sein de l'Observatoire Economique de l'Achat Public et de ses divers groupes de travail, en témoigne.

Au-delà du Code des Marchés lui-même, et permettez-moi ici de faire un peu de « hors sujet », il est un thème qui nous tient particulièrement à cœur, et nos interlocuteurs de la sous-direction de la Commande Publique le savent bien, c'est celui de la refonte générale de l'ensemble des CCAG, avec l'introduction d'un nouveau « CCAG TI », adapté à nos secteurs, que nous appelons de notre part depuis de nombreuses années et qui, selon nos sources, serait en bonne voie de réalisation.

Ce projet de CCAG, nous y travaillons depuis longtemps directement et en coopération avec le MEDEF.

C'est un vœu très fort que je formule ici, au nom de nos adhérents, de voir ce projet enfin aboutir, vu les importants moyens engagés sur ce chantier par nos entreprises avec les services de la DAJ, et je tenais, même si ce thème n'est pas inscrit dans notre ordre du jour, à souligner qu'il s'agit là d'un sujet fondamental pour nos secteurs d'activités.

Venons-en maintenant au sujet qui nous rassemble ce matin, car il est bientôt l'heure de céder la place aux différentes interventions.

Nous aurons deux volets principaux lors de cette matinée :

La première partie, animée par Françoise Vergriete et François Bertin, respectivement Présidente et membre de la Commission Marchés Publics d'Alliance TICS, qui ont préparé une **présentation générale sur les grandes lignes du Code**. Cette partie « théorique », nous l'avons voulue la plus didactique possible pour vous permettre de mieux appréhender les points essentiels et les nouveautés introduites.

Vous aurez l'occasion d'intervenir en fin de cette première partie pour poser les questions qui vous préoccupent.

Après la pause, nous aborderons en deuxième partie, le thème de la « **dématérialisation de l'achat public** », où nous aurons le plaisir d'accueillir Christophe Alviset, du MINEFI, et notamment de « la Mission pour l'Economie Numérique ».

A cette présentation, je dirai « du spécialiste » de la dématérialisation au sein de l'administration, succèdera un témoignage concret de « retour d'expérience sur la dématérialisation » de la DGA, avec une présentation de Mme Emmanuelle Plessiet du portail « Achats Défense ».

Nous avons souhaité que cette deuxième partie soit l'occasion d'avoir la **vision « côté acheteur » de ce nouveau Code**, et nous aurons ainsi le plaisir d'écouter l'opinion de la DGA, avec les interventions simultanées de Thierry Papillon et de Patrick Perret, respectivement sous-directeur de la comptabilité et des achats, et chef du département juridique à l'Etablissement Central de Soutien de la DGA.

Enfin, nous concluons cette matinée par **l'intervention de Jérôme Grand d'Esnon**, Directeur des Affaires Juridiques de Bercy, à qui nous avons demandé de nous donner sa vision du Code par rapport à la transposition des deux directives, mais également de nous livrer :

- son sentiment sur la façon dont il voit « l'amélioration de l'achat public » à travers cette réforme et notamment pour les PME/PMI,
- sa perception des éventuelles difficultés de « cohabitation » entre les marchés passés sous les anciens Codes et le nouveau.

Au-delà du Code et de la dématérialisation, ce sera également l'occasion, nous l'espérons, pour Jérôme Grand d'Esnon, de nous communiquer des éléments d'information sur « l'OEAP » lancé par le Ministre de l'Economie il y a maintenant un an et dont la deuxième réunion plénière vient de se tenir.

Nous terminerons cette session par une séance de « questions réponses » dont je vous invite dès à présent à profiter pour exprimer toutes interrogations éventuelles et rendre cet échange le plus interactif possible.

Sur un plan pratique, l'ensemble des présentations vous sera communiqué par nos deux organisations professionnelles par voie électronique dans les 24/48 heures.

Dans le dossier que nous vous avons remis, vous trouverez un condensé des points techniques qui seront abordés avec notamment, et ce n'est pas négligeable, **un résumé des « abréviations utilisées »**, qui vous permettront si besoin est, de vous y référer tout au long de la matinée.

Nous vous remercions à l'issue de cette session de remplir la « fiche de satisfaction » qui nous permettra de mesurer l'impact de cette matinée, et d'envisager d'autres thèmes de séminaires que nos deux organisations professionnelles Alliance TICS et Syntec Informatique pourraient organiser conjointement.

Un mot encore et ce sera le dernier, au nom d'Alliance TICS et de Syntec Informatique, je tiens à remercier très vivement Françoise Vergriete et François Bertin, sans oublier les permanents concernés de nos instances professionnelles, à qui nous devons cette matinée et à qui je souhaite manifester toute notre gratitude pour le travail effectué et la bonne coordination.

Merci de votre attention et sans attendre je vous invite à entrer dans le vif du sujet.

**Introduction de l'intervention de M. Christophe Alviset,
Mission pour l'Economie Numérique, MINEFI**

« La dématérialisation de l'achat public »

Sous-directeur informatique et nouvelles technologies au MINEFI, la « dématérialisation de l'achat public » n'a pas de secret pour Christophe Alviset, que nous avons le plaisir d'accueillir maintenant.

Depuis le 1er janvier 2005, les personnes publiques ne peuvent plus refuser la réception d'une offre ni d'une candidature par voie électronique.

Cette obligation légale, si elle ne modifie pas les procédures de passation des marchés publics, implique une adaptation des « acheteurs publics », pour dégager une « meilleure efficacité économique ».

En effet, pour mettre en œuvre la dématérialisation de manière concrète, les administrations doivent rationaliser leur organisation d'achat et leurs procédures.

Quant aux entreprises, pour qui « dématérialisation » signifie potentiellement, un accès facilité à la publicité des procédures engagées et aux documents de consultation, puis une présentation plus rapide et plus simple de leurs candidatures et de leurs offres, il faut qu'elles soient prêtes à cette évolution de la sphère publique.

Cela signifie pour elles une profonde restructuration de leurs méthodes pour maîtriser les différentes plateformes de réponses.

A cet égard, acheteurs et fournisseurs attendent beaucoup de la dématérialisation des marchés publics.

Sur un plan européen, la Déclaration interministérielle de Manchester de novembre 2005, a fixé les objectifs suivants :

- En 2010, 100% des marchés publics seront accessibles en ligne ;
- En 2010, au moins 50% des marchés publics formalisés seront passés par voie électronique.

Au-delà de ces chiffres, la mise en place au sein de l'OEAP d'un atelier de réflexion « mesure de la dématérialisation de l'achat public » que vous animez, doit fournir un outil permettant d'apprécier les progrès du développement de la dématérialisation de l'achat public et d'en déduire les incitations, les obstacles et les freins.

Alors, Christophe Alviset et pour parler « moderne », qu'est-ce que la « DEMAT » et où en sommes-nous réellement aujourd'hui ?

La dématérialisation est-elle devenue une réalité en France et pourquoi selon vous, les entreprises hésitent-elles à répondre électroniquement aux appels d'offres ?

Votre éclairage sur ce sujet nous intéresse vivement. Merci.

**Introduction de l'intervention de Mme Emmanuelle Plessiet,
Responsable « Place des Marchés Dématérialisés » à la DGA**

**Retour d'expérience sur la dématérialisation :
la démarche entreprise par la DGA avec son portail
« achat Défense »**

La démarche de dématérialisation des marchés publics du ministère de la Défense est sans conteste l'une des plus abouties de l'administration française.

Initiée en 2000 par la Délégation Générale pour l'Armement (DGA), la création de la « place de marché Service Public Défense », est une démarche volontariste du Ministère de la Défense, progressivement étendue à l'ensemble des services du ministère en 2001, si je ne me trompe pas.

Avec plus de 8.000 utilisateurs en 2004, la plateforme du ministère est même devenue, selon une étude réalisée par Bruxelles en mai 2004, la « première place de marché public européenne ». Vous avez même récemment été honorés en recevant le « Prix de l'Innovation ».

L'objet de la présentation qui va suivre, est de vous faire part des cinq années d'expérience de la DGA dans le domaine de la « dématérialisation des achats publics », présentation qui sera assurée par Madame Emmanuelle Plessiet, Responsable « Place des Marchés Dématérialisés ».

Alors Mme Plessiet, quelle a été la démarche entreprise par la DGA en matière « d'e-achat » et quel bilan pouvons-nous en retenir aujourd'hui ?
Enfin, peut-être nous indiquerez-vous quel retour avez-vous eu de la part des entreprises ?

**Introduction des interventions de MM. Thierry Papillon, Sous-Directeur de la comptabilité et des achats (DGA)
et Patrick Perret, Chef du département Juridique (ECS/DGA)**

« Le nouveau Code des Marchés, vu par des acheteurs de la Commande Publique »

Comme nous l'avons souligné en introduction de ce séminaire, nous avons souhaité que cette deuxième partie soit l'occasion d'avoir la vision « côté acheteur » de ce nouveau Code, et nous allons avoir d'ici quelques instants, l'opinion de la DGA, avec les interventions simultanées de Thierry Papillon et de Patrick Perret, respectivement sous-directeur de la comptabilité et des achats et chef du département juridique à l'Etablissement Central de Soutien de la DGA.

Juste un mot d'explication sur « l'ECS » pour notre auditoire, si vous me le permettez. Si j'ai bien compris, l'Etablissement Central de Soutien de la DGA centralise tous les achats fonctionnels liés à l'activité de ses services en région parisienne.

Une équipe de 60 acheteurs travaille à flux tendu pour gérer cette activité. Chaque année, ce service réalise en moyenne 5 000 actes pour plusieurs centaines de millions d'euros (280 M€ en 2001).

Voilà très brièvement pour ce côté « présentation ».

Ce qui nous intéresse présentement, c'est votre vision « en tant qu'acheteurs de la Commande Publique », sur ce nouveau Code et je vous remercie l'un et l'autre d'avoir accepté de venir témoigner ce matin au nom de la DGA.

Je vous laisse la parole.

Introduction de l'intervention de M. Jérôme Grand d'Esnon,

Directeur des Affaires Juridiques, MINEFI

« Les enjeux de la réforme du Code des Marchés Publics »

Nous avons maintenant le plaisir d'accueillir Jérôme Grand d'Esnon, Directeur des Affaires Juridiques du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, que je remercie au nom de nos organisations professionnelles pour sa présence parmi nous.

Jérôme Grand d'Esnon, difficile de vous présenter, car un grand nombre de participants vous connaissent déjà, depuis que vous avez pris en décembre 2002, la Direction des Affaires Juridiques de Bercy.

Vous êtes l'un des pères du nouveau Code des Marchés et très récemment, lors de la dernière réunion plénière de l'OEAP, vous nous avez indiqué avoir depuis quelque temps le sentiment d'être un peu le « VRP » du Code, puisque très régulièrement vous intervenez sur ce sujet.

Ce qui nous intéresse ce matin, c'est votre vision du Code par rapport à la transposition des deux directives, mais également que vous nous fassiez part de votre sentiment sur la façon dont vous voyez l'amélioration de l'achat public à travers cette réforme et notamment pour les PME/PMI.

"La garantie d'un bon achat, c'est la concurrence, avez-vous déclaré lors de la manifestation « Planète PME 2006 », et si le code des marchés publics 2004 visait une meilleure efficacité de l'achat public, celui de 2006 précise que pour atteindre cet objectif, il ne faut pas oublier les PME".

Voilà des propos qui ne peuvent que nous satisfaire, serais-je tenté de dire !

Nous souhaiterions également

- avoir votre perception sur les éventuelles difficultés de « cohabitation » entre les marchés passés sous les anciens Codes et le nouveau.

Au-delà du Code et de la dématérialisation, peut-être pourrez-vous nous communiquer quelques éléments d'information sur l'OEAP lancé il y a maintenant un an.

Et puis, je ne résiste pas à la tentation de vous demander des nouvelles du projet de refonte des quatre CCAGs et du lancement « d'un 5è », adapté plus particulièrement à nos professions, avec le CCAG TI.

Ce CCAG, comme vous le savez, nous y travaillons depuis longtemps avec vos services et avec le soutien du MEDEF et nous souhaiterions vivement voir ce projet aboutir.

Merci d'avoir accepté, connaissant vos contraintes d'agenda, de participer à ce séminaire. Sachez que votre intervention est très attendue de notre auditoire. Je vous laisse la parole.